

Épreuve orale de contrôle B.O. n°7 du 12 février 2004

Durée : 20 minutes.

Temps de préparation : 20 minutes.

L'épreuve porte à la fois sur le programme d'histoire et de géographie.

L'examineur propose deux sujets au choix du candidat. Chaque sujet comporte une première partie, soit en histoire, soit en géographie, qui fait l'objet de l'interrogation principale et une seconde partie dans l'autre discipline qui fait l'objet d'une interrogation plus rapide.

Ces sujets peuvent être accompagnés d'une brève chronologie, de documents, d'une carte ou d'un fond de carte.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20.

L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition.

Le questionnement qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict des sujets proposés et porter sur la compréhension d'ensemble des questions étudiées.

Les indépendances : l'avènement d'un troisième monde.

Extraits du communiqué final de la conférence de Bandung (avril 1955).

«La Conférence afro-asiatique recommande:

— l'établissement sans retard d'un fonds des Nations unies pour le développement économique

— l'allocation par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement d'une plus grande partie de ses ressources aux pays afro-asiatiques

— la fondation rapide d'une corporation internationale financière qui devrait inclure dans ses activités l'engagement de procéder à des investissements

— d'encourager l'organisation rapide de projets communs entre les pays afro-asiatiques, dans la mesure où cela répondra à leurs intérêts communs. [...]

La conférence a pris note du fait que l'existence du colonialisme en de nombreuses régions d'Asie et d'Afrique, quelle que soit sa forme, entrave la coopération culturelle ainsi que le développement des cultures nationales. Certaines puissances ont dénié aux peuples colonisés les droits fondamentaux dans le domaine de l'éducation et de la culture, ce qui entrave le développement de leur personnalité ainsi que les échanges culturels avec d'autres pays asiatiques ou africains. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc, où le droit fondamental des peuples d'étudier leur propre culture n'est pas respecté. Des discriminations semblables ont été pratiquées dans certaines régions du continent africain contre d'autres peuples. [...]

La conférence est d'accord :

— pour déclarer que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il doit être mis fin rapidement;

— pour déclarer que la question des peuples soumis à l'assujettissement à l'étranger, à sa domination, et à son exploitation, constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations unies et empêche de favoriser la paix et la coopération mondiales;

— pour appuyer la cause de la liberté et de l'indépendance de ces peuples. »